

Revendication d'une justice climatique pour tous



Les politiques environnementales en vigueur en Belgique laissent fort à désirer. Le pays relèvera dans un avenir immédiat des défis importants relatifs au changement climatique, entre autres la hausse des températures et la modification profonde de la distribution annuelle des pluies, mais il ne tient pas compte des engagements pris par la communauté internationale. Le dialogue entre les trois régions du pays, le secteur industriel et la société civile a été rompu et il ne pourra se renouer qu'à travers de fortes campagnes de sensibilisation sur les problèmes urgents qui menacent l'environnement et qui mettent en péril le bien-être de la société.

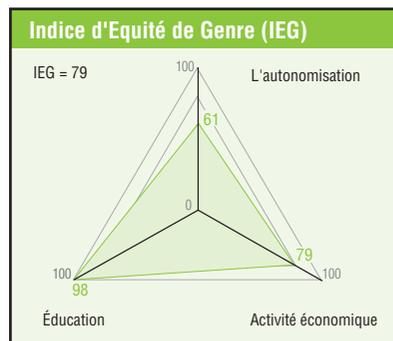
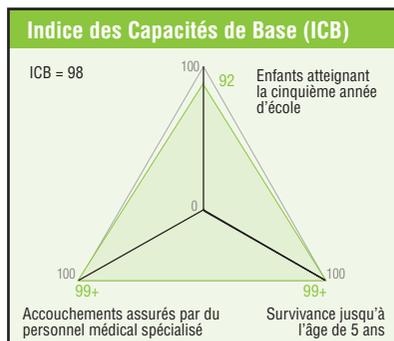
CNCD-11.11.11
Nicolas Van Nuffel

Entre 1993 et 1997 la Belgique a institué un Conseil fédéral du développement durable, formé par des représentants du patronat, des syndicats, de différentes ONG et de la communauté scientifique¹, l'ensemble des ministres fédéraux et les différents gouvernements régionaux étant également représentés en qualité d'observateurs. Dans le cadre d'une forte tradition de concertation sociale, la Belgique n'a pas su faire le pas entre la mécanique institutionnelle et la mise en œuvre réelle d'une politique volontariste en faveur du développement durable.

Le défi du changement climatique, ainsi que ses implications socio-économiques et environnementales de vitale importance, en sont la preuve. On pourrait évidemment argumenter que l'impact du réchauffement mondial touchera moins la Belgique que les pays en développement ou ceux qui ont des économies plus faibles, mais il est indéniable aussi que ses conséquences ne seront pas négligeables. Ces retombées dépendront de l'ampleur, de l'orientation et de la célérité à laquelle seront mises en pratique ces mesures destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à combattre les impacts des changements en cours.

Chaleur, pluie, extinction et inégalité sociale

Selon le rapport codirigé par le professeur Van Ypersele, vice-président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), et par Philippe Marbaix, les températures en Belgique pourraient s'élever jusqu'à 4,9 °C en hiver et 6,6 °C en été, au cours du XXI^e siècle². Cela aura de graves conséquences sur l'environnement, entre autres une perte importante de la biodiversité³. Quant à l'impact sur les ressources en eau, « les projections pour l'évolution des précipitations d'ici la fin du XXI^e siècle montrent une augmentation comprise entre 6 et 23 % pour l'hiver [...] et une baisse (en été) allant jusqu'à 50 % »⁴.



Ces perturbations pluviométriques pourraient avoir de graves répercussions sur l'économie du pays, comme celles qu'engendre la multiplication de phénomènes extrêmes tels que les inondations et les sécheresses. De plus, ces catastrophes, associées à l'élévation des températures, auront un fort impact sur la santé de la population ; en effet, la prolifération des vagues de chaleur accroîtrait la mortalité et la morbidité du pays⁵.

La Belgique dispose a priori des moyens nécessaires pour affronter ces conséquences négatives, surtout parce que d'autres effets à caractère positif pourraient – en partie – compenser l'étendue des dégâts. Par exemple, on s'attend à une hausse de la productivité agricole, particulièrement dans le cas de certaines cultures (dont le blé), à condition toutefois que les températures n'augmentent pas de plus de 3 °C⁶. Cependant, les conditions pour affronter ces changements ne sont pas les mêmes pour toute la population : « L'impact réel des changements climatiques sur la santé d'une population dépend largement de sa vulnérabilité, qui dépend elle-même beaucoup du niveau de vie, de l'accès aux soins, et de la capacité de cette population à s'adapter à de nouvelles conditions climatiques »⁷.

De toute façon, le réchauffement mondial n'est pas le seul défi environnemental auquel devra faire face la Belgique dans un avenir proche. Étant donné que les ressources énergétiques domestiques sont limitées à l'énergie nucléaire et au petit secteur (en hausse cependant) des sources d'énergie renouvelables, la Belgique est devenue extrêmement dépen-

dante de l'importation de combustibles fossiles, par exemple du gaz importé de Hollande, de Norvège et d'Algérie⁸. C'est pourquoi l'épuisement de ces ressources pourrait avoir pour conséquence de faire grimper les prix de l'énergie à des taux insoutenables pour les populations de moindre pouvoir d'achat.

L'obstacle de la complexité institutionnelle

Le développement durable ne peut être analysé si ce n'est d'un point de vue international. Le Sommet de Rio 1992 sur les changements climatiques a établi le principe des responsabilités partagées mais différenciées entre les pays les plus industrialisés et les plus polluants et les pays les moins développés. La Belgique, qui intègre la liste des pays devant réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, a continué d'en émettre des quantités alarmantes sans pour autant instaurer de programmes visant à réduire ces émissions. De fait, dans le débat européen sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour l'après 2012, la Belgique se semble se trouver paralysée par ce défi. Tandis qu'un certain nombre de pays de l'Union européenne se prononçaient en faveur du passage unilatéral vers une réduction de 30 % des gaz à effet de serre, la Belgique, pour sa part, n'a pris aucune décision claire à ce sujet.

À cet égard, la complexité institutionnelle de la Belgique n'est pas un facteur positif. Étant donné que l'environnement est un domaine partagé entre l'État fédéral et les trois régions (les Flandres, la Wallonie et Bruxelles), ces quatre institutions doivent arriver systématiquement à un accord pour pouvoir adopter

1 <www.belspo.be/fr/docfd/FR/conseil.html>

2 Philippe Marbaix et Jean-Pascal van Ypersele, *Impact des changements climatiques en Belgique* (Bruxelles, Greenpeace, 2004), <www.astr.ucl.ac.be/users/marbaix/impacts/docs/ImpactsGPvF-HR-FR.pdf> (version française)

3 Ibid.

4 Ibid.

5 Ibid.

6 Ibid.

7 Ibid.

8 Commission européenne, *Belgium Energy Mix Fact Sheet*, <ec.europa.eu/energy/policy/doc/factsheets/mix/mix_be_en.pdf>

une position commune dans les débats internationaux. Or, en ce qui concerne le problème concret de la réduction des émissions, l'absence d'un accord favorise les vetos *de facto* exercés contre les propositions désireuses au moins de faire avancer le débat et d'assumer sérieusement les engagements pris.

La Belgique garde donc une attitude expectative lors des débats internationaux et européens sur les réductions des émissions de gaz à effet de serre, contribuant ainsi à maintenir l'ensemble de l'Europe en deçà des engagements recommandés par la communauté scientifique.

Malheureusement, la société civile n'est pas unanime pour exiger l'acceptation de ces recommandations. Ainsi, la Fédération des Entreprises de Belgique (FEB) exerce un lobby intense contre toute tentative de révision unilatérale à la hausse des engagements de l'Europe et, par conséquent, de ceux de la Belgique. Dans une note publiée peu avant la Conférence de Cancún, la FEB estimait que : « l'Europe est bien seule avec ses engagements unilatéraux pour une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il vaudrait mieux cela que l'impact négatif sur la compétitivité. [...] À ce stade, le monde belge des entreprises n'est pas favorable à un relèvement de l'objectif de réduction à 30 % car les conditions définies par l'UE ne sont pas remplies »⁹.

Mais est-il vrai que ces conditions ne sont pas remplies ? Une étude du Climate Action Network-Europe publiée en février 2011 montre que la Belgique pourrait perdre de grandes sommes d'argent si l'Europe refusait de passer à 30 % de réduction des émissions. Elle perdrait ainsi 2,8 milliards d'USD en revenus de la vente aux enchères des droits d'émission, ainsi que 1,26 milliard d'USD d'économie dans le domaine sanitaire¹⁰.

Qui plus est, investir dans la transformation du modèle économique et énergétique de la Belgique se solderait également par un impact positif à long terme sur l'économie belge. Il est clair que cette transformation exigerait des adaptations pour certains secteurs émettant beaucoup de gaz à effet de serre, tels que la sidérurgie ou l'industrie automobile, et que ces adaptations devront s'accompagner de fortes mesures sociales, mais elles sont incontournables.

LEÇONS TIRÉES DE FUKUSHIMA

La catastrophe nucléaire de Fukushima au Japon – la plus grave depuis Tchernobyl –, qui a suivi le tremblement de terre et le tsunami du 11 mars 2011, a amené plusieurs gouvernements dans le monde à reconsidérer leurs programmes de génération d'énergie nucléaire. Emboitant le pas à l'Allemagne qui a décidé d'abandonner progressivement son programme nucléaire entre 2011 et 2020, le Gouvernement belge a annoncé qu'il comptait réduire de façon significative à l'horizon 2015 la production d'énergie nucléaire.

Cet engagement inclut la fermeture de deux réacteurs dans la ville de Doel et un autre dans la centrale atomique de Tihange. Ces trois unités font partie des centrales opératives les plus vétustes du pays. Les réacteurs restants seront graduellement fermés au cours des dix prochaines années, jusqu'à l'arrêt total de la production nucléaire en 2025.

Les dates proposées, néanmoins, ont été qualifiées de « souples » par l'administration actuelle. En même temps, tant que les objectifs de fermeture ne sont pas atteints, le Gouvernement propose de considérer l'énergie nucléaire comme une source « provisoire » d'approvisionnement, et manifeste son engagement à redoubler ses efforts vis-à-vis du développement et de la mise en marche de sources alternatives d'énergie. Il a également été question d'instaurer un système d'impôts grevant plus fortement l'énergie nucléaire, de façon à promouvoir la recherche de sources alternatives¹.

1 Jonathan Benson, "First Germany, now Belgium: nuclear energy to be phased out by 2015", *Natural News*, (4 novembre 2011), <www.naturalnews.com/034059_nuclear_energy_Belgium.html>.

La résistance au changement

Les changements climatiques et les mesures à prendre pour y faire face sont donc un excellent indicateur de l'engagement de la Belgique dans la voie du développement durable. Ce ne sont cependant pas les seules, loin de là. Des mesures tendant à améliorer l'accès au logement et le redéveloppement des transports publics doivent être mises en place. Elles sont menées de concert par les mouvements sociaux et environnementaux, mais la réponse des hautes sphères de la décision politique se fait attendre. Ces mesures contribuent également au bien-être collectif de l'humanité puisqu'elles réduisent les émissions polluantes, en particulier les gaz à effet de serre, et elle permettraient de lutter contre les inégalités en réduisant les coûts pour les usagers à faible revenu et en développant une offre de qualité pour les transports alternatifs à l'automobile.

Ce ne sont pas les propositions qui manquent sur les bureaux des décideurs politiques, et la

Belgique est un pays de collaborations multiples entre les mouvements nord-sud, les ONG environnementales, les mouvements des agriculteurs et les syndicats pour développer des alternatives au modèle actuel. Or, force est de constater que la résistance au changement est encore très forte dans bien des secteurs de la société. C'est pourquoi il ne suffit pas d'interpeller les décideurs, il faut aussi lancer des campagnes adressées au public en général. Celles-ci doivent permettre de lui faire prendre conscience de l'impact social et environnemental et de lui montrer qu'un modèle alternatif est possible. Ce modèle doit encore être défini, mais il est évident qu'il devra respecter davantage les droits de la population, ainsi que ceux des peuples les moins favorisés. Voilà pourquoi en 2011 une campagne réunissant les ONG et les syndicats sera lancée dans le but de renforcer cette prise de conscience à tous les niveaux de la population, sous la bannière : « justice climatique pour tous ! ». ■

9 Fédération des Entreprises de Belgique, *Politique climatique internationale et européenne : état de la question et défis actuels*. Bruxelles, 21 octobre 2010, <vbo-feb.be/media/uploads/public/_custom/NoteClimatCA_21102010.pdf>.

10 Climate Action Network Europe, *30%. Why Europe Should Strengthen its 2020 climate action*. Bruxelles, février 2011.